
Analyse des propositions d'Emmanuel Macron

Education

Analyse générale :

Les propositions d'En marche présentées sur le site officiel du candidat sont plus détaillées que dans sa stratégie de présentation médiatique, qui a mis l'accent essentiellement sur la priorité au primaire, l'interdiction du téléphone portable en primaire et collège (ce point n'est d'ailleurs par repris dans les propositions écrites du programme officiel), ou la remise en place des sections bilingues au collège.

On peut remarquer que **l'interdiction du téléphone portable** a beaucoup focalisé le débat médiatique alors même que cette interdiction est **déjà prévue dans le code de l'éducation** ([article L511-5](#), disposition créée par la loi du 12/7/2010). Outre le constat du peu d'application de cette disposition qui est pourtant présente dans les règlements intérieurs des établissements, on peut y voir sans doute une propension dominante du débat médiatique à se porter sur des dispositions anecdotiques qui renvoient au fantasme d'une école sanctuaire, organisée autour d'une autorité d'interdiction, et qui ne prend pas la mesure des défis éducatifs posés par les nouveaux usages massifs des enfants et des jeunes.

De manière plus fondamentale, ce projet/programme semble le produit d'un **compromis entre une volonté de lutte contre les inégalités** affichée en exergue **et des propositions de « détricotage » partiel de la Refondation**, dont on peut craindre qu'elles soient à fin électoraliste voire clientéliste.

Concernant les finalités générales assignées au système éducatif, l'accent est mis sur la progression des inégalités à l'Ecole, et la nécessité de les combattre. Après un diagnostic sur une **« Ecole, miroir des inégalités sociales »** illustré des données de l'OCDE ou des chiffres de sorties sans diplômes et qualification, les propositions sont ainsi résumées : *« Afin de relever les défis de l'école, la priorité doit être accordée à l'acquisition des fondamentaux en maternelle et en primaire, puis à l'accompagnement personnalisé et à l'orientation au collège. Le lycée doit préparer aussi bien à une insertion professionnelle rapide et réussie qu'à la poursuite d'études supérieures. »*.

Ces propositions sont organisées en **7 objectifs** :

- 1 : Faire de la **crèche** un instrument de lutte contre les inégalités
- 2 : Donner la **priorité à l'apprentissage des fondamentaux** "lire, écrire, compter" dans le préscolaire, en maternelle et au primaire.
- 3 : Renforcer **l'accompagnement et les dispositifs d'orientation** au collège et au lycée.
- 4 : Garantir à chaque jeune Français une **insertion professionnelle** réussie.
- 5 : Mieux **accompagner les enseignants** : dès leur entrée dans le métier et durant l'ensemble de leur carrière.
- 6 : Renforcer et encourager **l'autonomie des établissements** pour favoriser l'adaptation aux besoins de leurs élèves et aux situations locales et stimuler l'innovation.

- 7 : Renforcer la **relation avec les parents** et encourager **l'implication de bénévoles et d'associations**.

1- **Petite enfance** :

A l'instar des candidats de gauche, une **politique volontariste de développement des places d'accueil** est mise en avant comme étant décisive pour lutter contre les inégalités, car « la crèche » permet le développement de la socialisation, l'éveil et le développement du langage chez les enfants. On peut regretter néanmoins que seules les crèches soient évoquées alors que le paysage de la petite enfance supposerait une mobilisation de la CAF, des collectivités et des associations s'appuyant sur la diversité des structures existantes. S'il s'agit de lutter contre les inégalités et les difficultés d'accès, **rien n'est dit par ailleurs sur la scolarisation précoce en maternelle dès 2 ans, notamment dans les quartiers populaires**. On ne retrouve pas non plus de réflexion sur les **transitions type « dispositifs passerelles »** qui facilitent l'entrée dans la préscolarisation dont on sait qu'elle peut être décisive, notamment pour les enfants et les parents ne présentant pas une familiarité culturelle avec l'Ecole et ses attendus.

2- **« Priorité au primaire »**

Cette thématique centrale de la Refondation est reprise à son compte par E. Macron, sur la base du constat des déséquilibres de notre système éducatif en faveur du secondaire. Pour autant il la justifie principalement par la **maitrise de fondamentaux restreints au « lire, écrire, compter »**, dans une **vision donc beaucoup plus conservatrice des apprentissages** que celle qui est développée à l'occasion du nouveau socle commun, qui n'est d'ailleurs jamais mentionné, pas plus que les logiques de cycle, notamment le nouveau cycle 3 assurant la liaison avec le collège.

Des propositions sont faites également sur le renforcement des moyens (+ 12 000 postes bruts, dans un contexte de réduction de l'emploi public proposé par ailleurs par le candidat) afin de **diviser par deux les effectifs des classes de CP et de CE1 en REP et REP+**. Pas de mention à l'intérêt que cela représenterait par rapport à la logique de « maître surnuméraire » actuellement en déploiement, et qui par ailleurs évite de soulever le problème des équipements scolaires qu'il faudrait adapter en conséquence (voir l'analyse de Philippe Watrelot). Et concernant l'évolution nécessaire des pratiques pédagogiques, le candidat n'évoque que **l'individualisation des apprentissages en développant des supports numériques**. On peut sans doute là aussi s'interroger sur la pertinence d'une proposition qui évacue non seulement les pratiques d'apprentissages coopératifs, mais aussi plus globalement les enjeux de mixité sociale et scolaire dont on sait qu'ils sont décisifs pour faire progresser les plus fragiles.

A noter enfin le « recyclage » d'une proposition déployée sous le ministère Darcos de **« stages de remise à niveau en fin d'été entre le CP et le CM2 » (par des enseignants volontaires)** sur laquelle nous avons eu à l'époque une position critique, car non seulement elle externalisait en dehors de la classe le traitement de la difficulté, mais elle concourrait également à scolariser des temps éducatifs décisifs pour les apprentissages des enfants. Plutôt que de soutien scolaire ou de remise à niveau, il s'agirait sans doute bien plus de s'inspirer des réflexions et des pratiques de l'accompagnement à la scolarité pour réfléchir à

cette tentation de coloniser l'ensemble des temps éducatifs avec des contenus didactiques de l'Ecole.

3- Accompagnement et dispositifs d'orientation au collège et au lycée

Une première proposition discutable consiste à **rétablir l'accompagnement éducatif** initié par Xavier Darcos en 2008 et supprimé progressivement en dehors des réseaux d'éducation prioritaire. Si on peut s'interroger comme à l'époque sur la pertinence d'une telle mesure au regard des dispositifs partenariaux pensés avec les collectivités et les associations hors temps scolaire (notamment au titre de l'accompagnement à la scolarité ou de la réussite éducative), on peut encore plus le faire au regard de la généralisation de l'accompagnement personnalisé institué par la réforme du collège pour l'ensemble des élèves. On peut également formuler la même critique à l'égard de la proposition de « **remettre partout des études dirigées dans les établissements** », qui démontre là aussi le peu de réflexion sur la prise en compte pédagogique de la difficulté et de la personnalisation au cœur des enseignements, ou le statut des devoirs à la maison et les besoins d'accompagnement que cela peut induire.

De la même manière que pour le primaire, les **stages de remise à niveau pendant les vacances** semblent une réponse discutable (recyclée de la précédente mandature) concernant la prise en compte de la difficulté externalisée en dehors de la classe.

On peut également relever une autre proposition qui fera débat, et qui est présentée sous couvert de l'autonomie des établissements : « **rendre possible le rétablissement de parcours bilingues en 6ème et de parcours européens** ». C'est sans doute là aussi un **détricotage de la réforme du collège** sur un des aspects qui avaient fait le plus débat, au nom de la préservation de l'excellence, alors même que c'était sans doute un des vecteurs importants de la ségrégation scolaire des établissements, et que cette suppression avait par ailleurs permis la généralisation/démocratisation d'une offre de seconde langue vivante dès la 5^{ème}.

4- Insertion professionnelle et apprentissage

E. Macron reprend ici essentiellement la piste du **développement de l'apprentissage** au cœur de la formation professionnelle. On retrouve là certaines des pistes évoquées l'an dernier par le ministère de l'Education nationale à l'occasion des 30 ans du lycée professionnel, notamment le développement de filières en alternance dans tous les lycées professionnels.

Mais le candidat y rajoute une **implication forte des branches professionnelles dans la définition des programmes et l'organisation des formations**. Ce point appellera sans doute une vigilance quant au possible reflux d'une dimension générale et citoyenne de la formation, essentielle pour ne pas tomber dans des approches d'employabilité de court terme et assurer aux jeunes apprentis les outils nécessaires à la formation tout au long de la vie et à leur évolution professionnelle future.

Reste à vérifier également que « **le développement des périodes de préapprentissage** » n'est pas considéré par le candidat comme une solution pour « évacuer » précocement du collège unique les jeunes en difficulté.

On ne trouve par contre plus trace de la proposition faite initialement par le candidat de décentraliser totalement la formation et l'enseignement professionnel, en en confiant totalement la responsabilité aux Régions.

5- Mieux accompagner les enseignants

Les propositions sur la formation et l'accompagnement de début de carrière reprennent les constats assez largement partagés et pertinents sur les manques actuels de la formation initiale et continue. A noter notamment le début de la **formation initiale par alternance dès la licence**, ou la **généralisation de la formation continue** (en l'occurrence au moins 3 jours par an, pour moitié via des modules en ligne).

La proposition sur les **débuts de carrière (3 premières années nécessairement hors éducation prioritaire)** posera sans doute des difficultés d'application car elle supposera de revoir profondément les règles du « mouvement ».

6- Autonomie des établissements

C'est sans doute une des dimensions du programme qui pourrait faire le plus polémique.

Concernant l'autonomie à proprement parler (voir fiche argumentaire spécifique qui en détaille les enjeux), les propositions du candidat sont assez floues pour laisser **craindre une vision managériale et compétitive**, notamment par la généralisation d'une évaluation opposable au ministère et aux collectivités, donc publique. Il envisage également de laisser un part d'autonomie de recrutement aux établissements de l'éducation prioritaire, ce qui n'est pas sans rappeler les dispositifs Eclair lancés par le ministre Châtel en 2011 et qui permettaient déjà de « choisir » des personnels sur profil (sans régler le problème de l'attractivité de ces postes dans les faits).

De manière plus polémique, l'autonomie permet de justifier 2 mesures annulant des dispositions emblématiques de la refondation, qui avaient soulevé une opposition non négligeable (mais pas unanime) au sein du corps enseignant : la réforme des rythmes et la suppression des filières rares au collège. Outre l'aspect « clientéliste » et pas du tout argumenté, on peut légitimement identifier les problèmes que ça soulève.

Sur la **réforme des rythmes scolaires**, le candidat propose de « **laisser aux communes – en lien étroit avec les écoles de leur territoire – le soin d'organiser le temps périscolaire sans contrainte** ». La proposition est suffisamment floue pour qu'on n'y voit pas une volonté de totalement déconstruire la réforme et revenir en arrière sur la progression d'égalité d'accès au périscolaire qui est une des avancées importantes depuis la généralisation des PEdT en 2015. On imagine également que si c'est au choix des communes, l'Etat cessera sa politique d'incitation financière systématique, ce qui ne serait évidemment pas au bénéfice de l'égalité d'accès à une éducation globale de qualité sur tous les territoires. Enfin le libre choix des communes risque de relancer une nouvelle bataille sur l'organisation du temps scolaire qui est de la seule responsabilité de l'institution scolaire.

Concernant la **réforme du collège**, le candidat propose de « **rendre possible le rétablissement de parcours bi-langues en 6ème et de parcours européens** ». Comme on l'a dit, il s'agit bien de manière clientéliste de revenir sur une mesure d'égalité emblématique de la réforme du collège, ce qui laisse craindre un retour en arrière sur d'autres dispositions comme les EPI et l'accompagnement personnalisé.

Enfin concernant le lycée, E. Macron propose de « **revoir la forme du baccalauréat (4 matières obligatoires à l'examen final et le reste en contrôle continu) afin de rendre possible de nouvelles formes d'organisation du temps scolaire et de nouveaux parcours** ».

Si on peut identifier les aspects potentiellement positifs de cette ouverture (lutter contre la pression des examens qui stimulent plus le « learning to test » que les apprentissages consolidés), il faudra sans doute préciser la nature d'un contrôle continu en cours de formation suffisamment élaboré pour ne pas alimenter les inégalités entre établissements. De la même manière, la refonte des parcours devra s'accompagner d'une réflexion vigilante sur les risques de filiarisation renforcée, alors que l'on sait que l'étanchéité des 3 filières existantes (générale, professionnelle et technologique) est déjà un des principaux vecteurs de reproduction des inégalités d'accès au Bac et au supérieur.

7- Renforcer la relation avec les parents et encourager l'implication de bénévoles et d'associations

Les propositions du candidat pour le **renforcement de la coéducation en associant mieux les parents** sont évidemment un point positif, même s'il existe d'autres modalités que la généralisation de la « mallette des parents » restreinte à 3 réunions annuelles. Le rapport de JP Delahaye a notamment insisté sur l'importance d'une relation continue, et de la généralisation des espaces parents au sein des établissements par exemple.

Concernant la **reconnaissance de la contribution associative**, elle est assez rare dans les programmes de tous les candidats pour être saluée. Il faut par contre regretter que la valorisation de cette contribution ne soit limitée qu'au bénévolat et au volontariat de service civique, et de manière restrictive sur l'apprentissage de la langue et de la lecture ou le « soutien des élèves après la classe ». Il faudra sans doute réinvestir une réflexion sur l'accompagnement à la scolarité, et la richesse des pratiques culturelles, sportives et citoyennes que l'éducation populaire a su développer. Et il est également essentiel de mieux argumenter la nature des contributions volontaires ou bénévoles en appui des compétences professionnelles des éducateurs, sans prétendre s'y substituer.

<https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/education>

Laïcité

Analyse générale :

Contrairement à la plupart des candidats, Emmanuel Macron et son équipe ont pris le temps de travailler sérieusement sur la laïcité. Son programme dénote une réelle connaissance de la thématique. La laïcité est clairement présentée comme un principe de liberté pour tous, avec toutes les conséquences que cela implique. Toutefois la notion de liberté de conscience n'est pas utilisée. La réflexion se référant à la liberté religieuse. L'inventaire des questions sollicitant la laïcité est bien entamé avec une focalisation sur les questions concrètes. Des réponses toutes aussi concrètes, respectueuses des libertés, sont apportées. Quelques-unes manquent néanmoins de précision. Les réponses proposées ne répondent qu'aux questions posées par l'islam. L'orientation générale de ce programme est cohérente avec le libéralisme politique du candidat. La question de sa cohérence avec son libéralisme économique reste ouverte.

L'angle politique est clair : « *La laïcité est au cœur du pacte national français. C'est un principe de liberté qui permet, dans l'espace public et la fraternité républicaine, de vivre ensemble dans le respect des uns et des autres* » et « *la place de l'islam, deuxième religion pratiquée dans la France contemporaine n'appelle pas une révision de la loi de 1905, qui a posé les bases de la laïcité à la française* ». A rebours de plusieurs candidats, la laïcité n'est pas ici l'objet d'une tentative d'instrumentalisation.

Deux objectifs :

1 : Assurer la neutralité de l'État pour garantir à tous la liberté religieuse.

- Aujourd'hui, la confusion règne sur le sens de la laïcité et ses limites. Trop de Français confondent la laïcité et l'interdiction des manifestations religieuses – et certains font de cette confusion leur fonds de commerce.
- Demain, nous redonnerons son sens à la laïcité comme source de liberté. La liberté est la règle, et l'interdiction l'exception.
- Nous organiserons des services publics vraiment neutres, et des actions de formation à la laïcité seront systématiquement proposées aux agents de l'administration.
- Nous permettrons l'expression raisonnable de la liberté religieuse dans l'espace public.
- Nous laisserons de la marge de manœuvre aux entreprises pour régler les questions religieuses au travail.

La réduction de la laïcité à la liberté religieuse est une lacune grave. C'est la liberté de conscience qu'il faut mettre en avant ; la Loi de séparation des Eglises et de l'Etat de 1905 est explicite en ce sens. Celle-ci n'est pas seulement celle des croyants, mais aussi celle de toutes les personnes ayant des convictions philosophiques telles que l'athéisme, l'agnosticisme, l'humanisme... C'est dans ce cadre général le libre exercice des cultes est garanti. Les trois premières propositions sont cohérentes. Les deux suivantes sont imprécises. Que faut-il entendre par « expression raisonnable » ? Quelle est l'ampleur de la « marge de manœuvre » ? La laïcité s'applique aux institutions et non aux personnes (sauf pour les fonctionnaires et pour les élèves).

2 : Un islam de France plus structuré pour combattre les discours radicaux

- Nous agirons pour aider les musulmans à restructurer l'islam de France.
- Nous formerons des imams sur le sol français et de façon adaptée aux valeurs de la République.
- Susciter au sein de l'université la création de diplômes universitaires destinés aux ministres du culte.
- Créer un statut unifié des aumôniers.
- Nous combattons les dérives de l'islam identitaire et nous préviendrons la radicalisation.
- Nous réaffirmerons la place de la République dans tous les quartiers, dans un partenariat exigeant avec le secteur associatif.
- Nous serons intransigeants sur le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes et la place des femmes dans l'espace public.
- Nous combattons l'idéologie djihadiste

Les questions posées par l'islam sont réelles et il faut y répondre concrètement. Les propositions faites ici sont globalement pertinentes (le statut unifié des aumôniers, la restructuration de l'organisation représentative des musulmans...). Des précisions sont toutefois à apporter. La restructuration d'une instance représentative ne peut se faire qu'à partir des réalités de terrain. Elle doit être accompagnée d'une pédagogie de la laïcité. En particulier pour ce qui est des diplômes universitaires et de la formation des aumôniers. Il va de soi que les questions de théologie ne sont pas intégrées. Le partenariat avec le secteur associatif doit procéder à la fois d'une reconnaissance de la représentativité, effectivement liée à l'exigence républicaine. Le combat contre l'idéologie djihadiste passe bien par la fermeture des lieux de culte qui la promeuvent et par la dissolution des associations concernées. Il ne peut se mener aux dépens des libertés publiques.

<https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/questions-religieuses-et-laicite>

Démocratie / Vie associative

- **Un engagement limité pour le renouveau démocratique**

E. Macron traite la question essentiellement sous l'angle de la **moralisation de la vie politique**, pour laquelle il propose une grande loi comprenant le **renfort du non-cumul des mandats** et la réservation de l'accès aux fonctions électives aux candidats ayant un casier judiciaire vierge. Il se distingue aussi par une volonté de **renouveler aussi la démocratie à l'échelle européenne** par des conventions démocratiques dès la fin 2017.

Par ailleurs, il souhaite mettre en place des **processus de consultation citoyenne plus régulière**, notamment sur les projets de loi.

Concernant le rôle du dialogue civil institué et de la place et du rôle des corps intermédiaires, E. Macron se dit favorable à un rôle renforcé du CESE et du CESER.

- **Co-construire l'action publique avec les associations : un gage de modernisation et d'innovation ?**

E. Macron s'est singularisé dès le 1^{er} tour (comme B. Hamon) en abordant la question des modalités de construction et de mise en œuvre de l'action publique. Il envisage de s'appuyer sur les acteurs d'intérêt général agissant au plus près des populations pour moderniser et rendre l'action publique plus innovante. Faisant le constat d'une action publique sclérosée par un excès de directives, une organisation centralisée freinant l'innovation, il propose de changer le service public en « s'appuyant sur ceux qui, à l'école, à l'hôpital, dans les services sociaux, sont en première ligne » et prévoit un plan d'investissement de 5 milliards d'euros consacré à la modernisation de l'action publique.

En dehors de ces intentions, la définition de « l'espace des responsabilités entre État et associations » qu'il appelle de ses vœux ne fait pas l'objet de proposition précise. Sur ce point, il ne se réfère pas spontanément à la Charte des engagements réciproques entre État, collectivités locales et associations.

- **Financement public des associations**

E. Macron se contente sur ce point de redire l'importance de modalités contractuelles partenariales fondées sur la **subvention pluriannuelle**, garante d'un soutien stable dans le temps.

Il propose par ailleurs d'ouvrir le **régime fiscal du mécénat** aux structures commerciales de l'ESS. Cette volonté d'ouverture, réclamée depuis plusieurs années par les fédérations d'entrepreneurs de l'ESS (CNEI, MOUVES), s'inscrit dans la droite ligne de la Loi ESS, dont la dimension inclusive a conduit à un déplacement du centre de gravité de l'intérêt général vers davantage de lucrativité.

- **Engagement : promotion du bénévolat et obligation à l'engagement**

E. Macron surfe sur une ligne de crête étroite (et dangereuse) entre promotion active du bénévolat par les pouvoirs publics et obligation à l'engagement. Ainsi affirme-t-il sa volonté que les pouvoirs publics soient porteurs d'une **promotion active du bénévolat**, et en particulier les conseils

généraux dans le cadre de la politique d'insertion des départements, tout en refusant de conditionner certaines aides à un minimum d'heures de bénévolat.

Ses propositions de valorisation et d'accompagnement se limitent aux bénévoles sportifs pour lesquels il souhaite la mise en œuvre d'un plan de valorisation du bénévolat comprenant un « renforcement de la protection des bénévoles en matière de responsabilité personnelle ».

Il porte par ailleurs une proposition d'instauration d'un **service national obligatoire** qu'il présente comme une mesure de soutien à l'engagement, tout en affirmant la nécessité que le bénévolat repose sur l'adhésion et non sur la contrainte.

Néanmoins, il a précisé que sa proposition de service national d'un mois ne s'oppose ni ne se substitue au service civique. Il a ainsi confirmé sa volonté de **maintenir le caractère volontaire du service civique** et son engagement à poursuivre la montée en charge du service civique mais sans toutefois d'engagement quantitatif précis.

Il ambitionne cependant de renforcer l'accès au service civique pour ceux qui, parmi les jeunes, sont les plus éloignés de l'insertion professionnelle et favoriser un accompagnement renforcé.

- **L'ESS : un complément à l'économie classique**

E. Macron porte une vision de l'ESS confinée dans un espace néolibéral, dans une logique de capitalisme social. À travers son livre « Révolution » et ses interviews accordées en tant que ministre de l'économie, il positionne l'ESS comme complémentaire à l'économie classique (et non comme alternative, ou interface entre Etat et marché). Elle est pour lui un moyen de décrocher notre économie, d'insuffler un esprit collectif et une dynamique participative entre des acteurs de divers horizons.

Son programme est néanmoins marqué par l'absence de toute référence explicite à l'ESS, directe ou indirecte.

- **Soutien aux employeurs associatifs**

Si les exonérations de cotisations sociales pour les entreprises sont parmi les principales propositions économiques d'E. Macron, il ne pose la question de l'efficacité relative de ces politiques sur la baisse du « coût du travail » et l'encouragement aux particuliers-employeurs. Pourtant de nombreuses évaluations récentes ont montré que ces politiques ont un rapport coût / efficacité très faible (en matière de création d'emploi) en comparaison de ce que représentait une politique d'emplois aidés ciblés sur le financement public direct d'emploi d'intérêt général.

E. Macron souhaite par ailleurs créer un « accélérateur national des associations », chargé de déployer sur l'ensemble du territoire et en moins de 5 ans les associations les plus utiles à notre société. En dehors du fait qu'il ne précise pas les critères de sélection des « associations plus utiles socialement », cette proposition fait fi de la fonction historique d'accompagnement des réseaux à leurs membres.